

5 ANS POUR DES IDÉES



25 novembre 2013

LE PRECAUTIONNISME, LE NOUVEAU DOGME DE LA GAUCHE

Le principe de précaution et la façon dont nos contemporains entendent s'en servir est l'un des dogmes majeurs de ce début de millénaire. Gaz de schiste, nucléaire, OGM, la volonté d'appliquer quels que soient les sujets et sans conditions le principe de précaution relève davantage du dogme que de la décision rationnelle. Impossibilité de tenir un débat public sur le site de stockage Cigéo ou encore difficulté de recruter des étudiants dans les disciplines scientifiques, ce « précautionnisme » s'avère aujourd'hui préjudiciable pour la démocratie d'une part et le développement économique d'autre part.

Le principe de précaution dans le droit :

- En France, la notion est inscrite dans le code de l'environnement via la loi Barnier (1995) et dans la Constitution au travers de la Charte de l'environnement (2005).
- Le principe de précaution existe dans le Traité de Maastricht (1992) et dans l'article 15 de la « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement »
- L'OMC a toujours déclaré illégales les mesures prises par les États au nom de ce principe.

PAROLES D'EXPERTS

« Nos démocraties sont en concurrence avec des pays qui n'ont pas pour horizon politique la démocratie, mais qui ont des coûts de main-d'œuvreridiculement faibles, et/ou des ressources naturelles incomparables. Que nous reste-t-il si nous ne voulons pas devenir la banlieue du monde, à part l'innovation technologique ? »

Gérald Bronner, sociologue (Les Echos, 6 juin 2013)

« On assiste au développement d'un mouvement, le relativisme, dans lequel il y a une négation de ce qu'est la science : ses méthodes et ses valeurs. La science devient une opinion comme une autre. A partir de là, comme dans les émissions de télévision, on renvoie dos à dos des personnes et des légitimités scientifiques qui n'ont absolument rien à voir »

André Aurengo de l'Académie nationale de médecine (Débat organisé par la SFEN, 17 septembre 2013)

NOS PROPOSITIONS :

Réformer la Commission nationale du débat public

Coûteux et souvent improductifs, les débats publics sont instrumentalisés par des associations (non représentatives) qui ne respectent pas les procédures scientifiques et paralysent la prise de décision. Le politique doit reprendre l'initiative et préserver l'intérêt général en limitant l'organisation de débats publics.

Introduire dans la Constitution la notion de réalité économique

Afin de mesurer les pertes économiques imputables au principe de précaution, nous proposons l'intégration dans la Constitution de la notion de réalité économique qui se traduirait par la création d'une commission d'évaluation des coûts résultant des excès du principe de précaution.

« N'est-ce pas la droite qui a voté l'inscription du principe de précaution dans la loi ? »

Ce n'est pas tant le principe de précaution que nous remettons en cause, mais son instrumentalisation politique par la majorité parlementaire actuelle, qui en fait un argument anti-économique.

« Quels garde-fous proposez-vous pour éviter les dérives potentielles ? »

Les pouvoirs publics disposent dans l'état actuel de la législation de l'ensemble des outils pour utiliser à bon escient le principe de précaution. Nos propositions entendent même les renforcer !